

# ACCORD « TEMPS DE TRAVAIL » L'ESSAI N'EST PAS ACCORDÉ. ATTENDONS L'ARBITRAGE VIDÉO ?

Aujourd'hui le monde est Ovale, mais le fairplay et esprit d'équipe qui d'usage ne souffrent pas le doute, sont mis à mal par une distorsion éhontée de la vérité annoncée par certains, qui désignent à tours de tracts leurs partenaires comme des « moutons de la direction », ramenant à eux seuls, dans le juste combat de la défense des salariés, une victoire trop tôt annoncée.

C'est après le coup de sifflet final qu'on chante la victoire et pas en cours de match.

La CFE-CGC fait à chaque fois appel au sens du discernement de tout un chacun, Jamais nous n'évoquerons une autre Organisation Syndicale pour la diffamer où la dénoncer ad personam. En revanche, et bien entendu, il sera très facile à tous de comprendre de qui nous parlons, c'est notre méthode et nous nous y tenons dans une forme de respect et de bienveillance.

Depuis le mois de Juillet, après quelques ajustements, deux organisations syndicales, dont la CFE-CGC, étaient signataires de l'accord qui, en situation de blocage, nécessitait la signature d'une troisième organisation syndicale représentative au niveau Groupe pour devenir majoritaire.

Parmi les deux organisations restantes l'une s'est clairement prononcée contre la signature et l'autre s'est imposée comme « sauveuse » de l'accord sans manquer de jouer la surenchère afin de monnayer avec la direction sa signature salvatrice pour clamer haut et fort qu'elle est la seule à défendre les intérêts des salariés alors qu'elle était la cause même du blocage initial de la situation.

Dans un match, le péché de gourmandise peut couter cher, à trop en vouloir, on se découvre, on se met en danger et signer un accord largement acceptable au plus tôt n'est pas de l'impatience mais de la prudence afin ne pas risquer de perdre plus que ce que nous avons déjà gagné. Dans cette confrontation l'enjeu n'est pas un point de bonus mais le temps de travail des salariés de Thales qui, rappelons-le, sont en attente de cet accord depuis plus de 3 ans.

A titre d'exemple l'organisation syndicale « sauveuse du monde » affirme avoir obtenu « 5 jours de congés supplémentaires » alors qu'il ne s'agit que du passage de 4 à 5 jours d'ancienneté. Cependant nous disons tous, merci ! pour cet ajout pour autant qu'il soit honnêtement présenté aux salariés.

**Aujourd'hui le match n'est pas terminé,  
l'accord n'est pas prêt d'être signé.**

**Aux dernières nouvelles, la direction aurait demandé un report à  
2025 pour l'application d'une partie de l'accord.**

**On en reprendrait pour 16 mois...**

**Merci à ceux qui ont bloqué le processus...**



Citadel Team

Vos représentants CFE-CGC Thales Services Numériques :

Samuel BRUNEL	07 63 85 92 86	samuel.brunel@thalesgroup.com
Guillaume CARRIERE	06 38 18 74 40	guillaume.carriere@thalesgroup.com
Christine DEBARGE	06 16 95 34 49	christine.debarga@thalesgroup.com
Christian MADEC	06 07 09 84 88	christian.madec@thalesgroup.com
Eric PARIS	07 84 38 98 77	eric.paris@thalesgroup.com